

FIEFS, CHÂTEAUX



SEIGNEURS EN DONZIAIS

MONASTÈRES

PRIEURÉ BÉNÉDICTIN DE SAINT- VÉRAIN

(SAINT-GERMAIN D'AUXERRE)

(A SAINT-VERAIN-DES-BOIS)



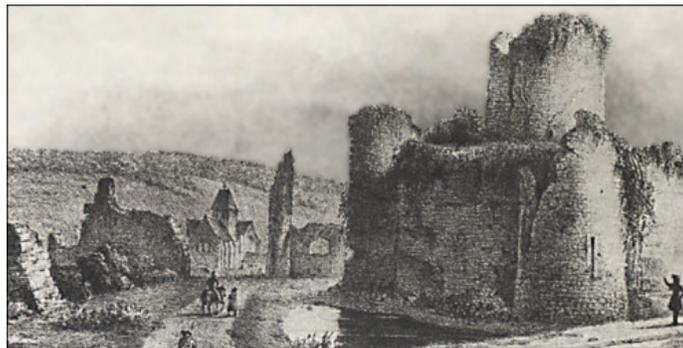
Eglise Saint-Vérain et Saint Blaise (XIIè-XVè)

Histoire du Prieuré de Saint-Vérain

Le contexte de la réunion de Saint-Vérain à Saint-Germain d'Auxerre reste aujourd'hui mal connu, par défaut de sources et à cause des divergences qui règnent dans la tradition historiographique. Le site, réputé pour les vestiges qu'il conserve de ses enceintes médiévales et de ses fortifications castrales, a pourtant fait l'objet d'un certain nombre d'études. Implanté aux confins méridionaux de la Puisaye et des plateaux du Nivernais, non loin des voies romaines reliant Cosne à Auxerre, Entrains à Bourges ou Orléans, Saint-Vérain doit son nom à la présence en ses murs du corps saint de l'évêque de Cavaillon (Veran) mort à la fin du VI^e siècle. Le monastère est attesté dans la dépendance de Saint-Germain au XII^e, mais ses origines conventuelles sont réputées être établies autour de l'an mil.

La fondation présumée du seigneur Gibaud vers l'an 1000

Les sources sont muettes sur le territoire de Saint Verain avant le XII^e siècle. Il est pourtant un « mémoire de 1255 contre le prieur et les habitants de Saint Verain » qui mentionne la fondation du prieuré au mois de juillet de l'an mil par un certain Gibaud, sgr de Saint-Verain. Cette mention s'appuie sur des lettres que Gibaud avait adressées au prieuré en 1048. Fort de ce mémoire repris par la plupart des historiens de Saint Verain, la tradition locale attribue à ce Gibaud la fondation d'une dépendance régulière de Saint Germain, aux alentours de l'an mil.



Saint-Vérain (gravure du XIX^eme siècle)

Les circonstances de la fondation sont liées à l'arrivée des reliques de Vérain fuyant devant les invasions sarrasines. Selon la tradition, le corps de cet évêque de Cavaillon (Véran) fut d'abord déposé en rive droite de la Loire, à Rond-le-Fort alors dédié à Saint Blaise puis trouva refuge en Nivernais, comme celui du martyr nîmois Baudèle. La fondation du prieuré de Saint Verain serait alors liée à la volonté du sire du lieu d'assurer un culte à ces reliques. Vers l'an Mil, le seigneur Gibaud l'aurait donc donné à l'église Saint Germain afin qu'elle y installe des moines pour veiller aux précieux

ossements et assurer le culte. Cette dévotion à Saint Verain est attestée tout au long du Moyen Age et de l'époque moderne, notamment par un grand pèlerinage au jour de sa fête, le 19 octobre.

Aucun acte ne permet néanmoins de vérifier cette fondation précoce transmise par la tradition et plusieurs indices inclinent à la mettre en doute. Si l'on suit cette version qui fait de Gibaud le fondateur d'un monastère à Saint-Vérain et sa soumission à Saint Germain, il faut alors replacer cette fondation dans le contexte de la réforme appliquée par l'abbé Heldric. Il est alors surprenant que les *Gesta abbatum*, pourtant friands de tous les éléments venant magnifier le monastère et les actions des premiers abbés réformateurs du XI^e siècle aient passé sous silence cette intégration. Il est difficile de mettre cette omission sur le compte du chroniqueur qui maîtrise bien ses sources et a tout intérêt à ne pas faire ce type de libéralités. On a vu de surcroît que ces notices n'étaient pas avares de l'énumération des biens recouverts ou obtenus.

Il n'est par ailleurs pas certain que la famille de Gibaud soit déjà implantée dans la région de Donzy au XI^e siècle. Jean Richard considère qu'à cette époque elle gravite encore dans l'entourage des sires de Semur, de Chalon et de Vergy. Il en veut pour preuve la présence dans ces lignages des noms rares de Savari et Rongefier.¹ Dans cette hypothèse, l'installation des Gibaud de Saint-Vérain n'est fermement attestée qu'au XII^e siècle. Or, c'est également au XII^e que le rattachement à Saint Germain apparaît nettement dans la documentation.

Saint Véran, originaire de Barjac ou Lanuéjols en Gévaudan, fut évêque de Cavaillon au VI^e siècle. Il est aussi connu sous le nom de *Wrain* latinisé en *Veranus* ou *Uranus* par confusion du v et du u.

Les rares faits connus de son existence suffisent pourtant à dresser un rapide portrait. Contemporain de Grégoire de Tours, il fut ordonné prêtre en 540. Retiré dans son ermitage de *Vaucluse*, il entreprit un pèlerinage à Rome en passant par Embrun, Briançon, Ravenne, Milan, et en retournant par Albenga et Cassis. Sigebert I^{er}, qui afin de frayer un passage pour ses États vers la Méditerranée avait ouvert le *couloir austrasien* en Provence, le choisit comme évêque de Cavaillon en 568 ainsi que nous l'apprend le « *Manuscrit d'Orléans* ». Il siégea au second concile de Mâcon en 585 avec seize évêques provençaux. L'année suivante, Frédégonde ayant fait assassiner Prétextat, l'archevêque de Rouen, au cours d'un office dominical, Véran apostropha la reine pour lui reprocher ce meurtre. Ce qui lui valut d'être le parrain de Thierry II, fils de Childebert II. Le baptême eut lieu à Orléans, capitale de Gontran, roi de Bourgogne, en 587. Véran trépassa à Arles de la peste deux ans après.

C'est à Fontaine-de-Vaucluse qu'il fit son plus célèbre miracle en débarrassant la Sorgue d'un horrible *drac* ou *dragon* que l'on nomme encore *Coulobre*. Selon la légende, il chassa cette immonde bête dans les Alpes où elle s'en fut mourir. Le village de Saint-Véran aurait été son lieu de chute. Il est à signaler qu'en remontant le sentier qui mène vers la source, on croise encore le « *Traou dou Coulobre* ».

¹ J. Richard : « *les Chalon, les Vergy et la Puisaye, d'après une charte du XI^e siècle* » (in *Annales de Bourgogne*, 1946, p. 112-119)

Un autre miracle semble plus lié à des considérations matérialistes. Au XII^e siècle, Raymond IV de Toulouse, marquis de Provence, avant de partir chasser dans le Luberon, avait ordonné à Benoît, évêque de Cavaillon, de l'attendre pour l'office. Il ne le fit point et cela lui valut ce qu'il faut bien appeler un bon coup de pied au derrière. Le membre coupable du marquis ayant *séché* immédiatement, il dut partir clopin-clopant implorer saint Véran à Vaucluse. Pour son pardon, l'oracle du défunt ermite exigea toute une série de privilèges pour l'évêque Benoît dont la moitié du fief de Vaucluse. Raymond obtempéra et fut guéri ipso-facto.

Pétrarque nous apprend qu'il fut enterré à *Vallis Clausa* dans « *un temple petit, mais orné et solide* » que Véran avait consacré à la Vierge. Détruit pendant les Grandes invasions, il fut remplacé en 979 par le prieuré Notre-Dame et Saint-Véran dont l'actuelle église paroissiale de Fontaine-de-Vaucluse marque l'emplacement.

Au début du XI^e siècle, une grande partie de ses reliques fut transportée dans l'Orléanais où, sous le nom de saint Vrain, il devint patron du chapitre de l'église collégiale de Jargeau, au diocèse d'Orléans.

Au XIV^e siècle, on s'avisa que les restes de l'illustre prélat seraient mieux au cœur de son diocèse et, en 1311, Pons Augier de Lagnes, évêque de Cavaillon, fit transporter ses dernières reliques de Vaucluse à Cavaillon et les fit inhumer en la cathédrale. Au moment où elles allaient traverser la Sorgue, ô miracle, ses eaux s'ouvrirent pour laisser passer le cortège.

L'attestation d'une dépendance de Saint Germain dans les diplômes pontificaux

Il faut s'appuyer une fois encore, faute de mieux sur un *terminus ad quem*. Au cours du XII^e siècle, Saint Germain reçoit sept diplômes pontificaux dans lesquels sont énumérés en partie ou en totalité ses biens patrimoniaux. Le premier acte est accordé par Pascal II le 9 juin 1107. Le pape y confirme la possession de l'église de Saint-Véran située dans le pagus d'Auxerre. Dès lors, chacun des actes pontificaux reprend cette mention. Mais alors qu'il était qualifié d'*ecclesia* dans l'acte de Pascal II, le site apparaît comme *monasterium* dans celui d'Eugène III (1152) et dans les cinq confirmations suivantes. On sait que la mention d'une *ecclesia*, même si elle désigne plutôt à cette époque une paroisse à la collation des moines, n'exclut pas la conventualité. C'est ce que pourrait d'ailleurs suggérer l'évolution de vocabulaire entre les deux actes.



Ces confirmations pontificales sont les premiers repères fiables, bien que tardifs de l'histoire de Saint-Vérain. En dépit de cette carence documentaire on peut émettre plusieurs conjectures sur l'origine de la filiation auxerroise. La première s'appuie sur une interprétation étroite du vocabulaire. Si l'on interprète le terme d'*ecclesia* comme une simple église dépourvue de conventualité, il faut admettre que Saint Germain implante une petite communauté de frères à Saint-Vérain entre 1107 et 1152. Dans un premier temps l'abbaye ne possède donc qu'une simple église, dont elle perçoit les revenus et assure la collation. Le choix de transformer cette église en dépendance régulière peut alors être motivé par plusieurs raisons. L'éloignement de l'abbaye-mère est parfois un élément décisif à l'envoi d'un petit groupe de frères, chargés de veiller à la bonne gestion du temporel. Mais Saint-Vérain est trop proche pour que cette raison puisse être évoquée. L'ampleur d'un domaine foncier peut aussi justifier le choix d'une fondation prieurale. Mais là encore il ne semble pas que les bien-fonds de ce territoire aient été particulièrement vastes.

On peut aussi envisager une motivation liée aux relations entretenues par les frères avec les sires de Saint-Vérain. La seule autre dépendance construite par l'abbaye ne le fut-elle pas sur impulsion laïque ? L'hypothèse est attrayante d'autant qu'au XIII^e siècle les seigneurs de Saint-Vérain ont certaines ambitions et se posent comme des concurrents de la puissance comtale. Dans cette perspective, un de leurs handicaps est la grande dispersion de leurs possessions entre Loire et Yonne, alors qu'ils ne contrôlent qu'un territoire somme toute réduit autour de Saint-Vérain. Cette position délicate par rapport aux grandes seigneuries voisines, concentrées, maîtres du sol et des réseaux économiques, ne semble pas nuire à cette lignée qui a su tisser des alliances témoignant de ses ambitions à tenir une place parmi les plus grands sires de la région. Des unions matrimoniales avec les sires de Toucy, de Seignelay, et au-delà de l'Auxerrois avec ceux de Montfaucon, de la Ferté ou de Courtenay en sont une première manifestation.



Restes du prieuré (à droite)

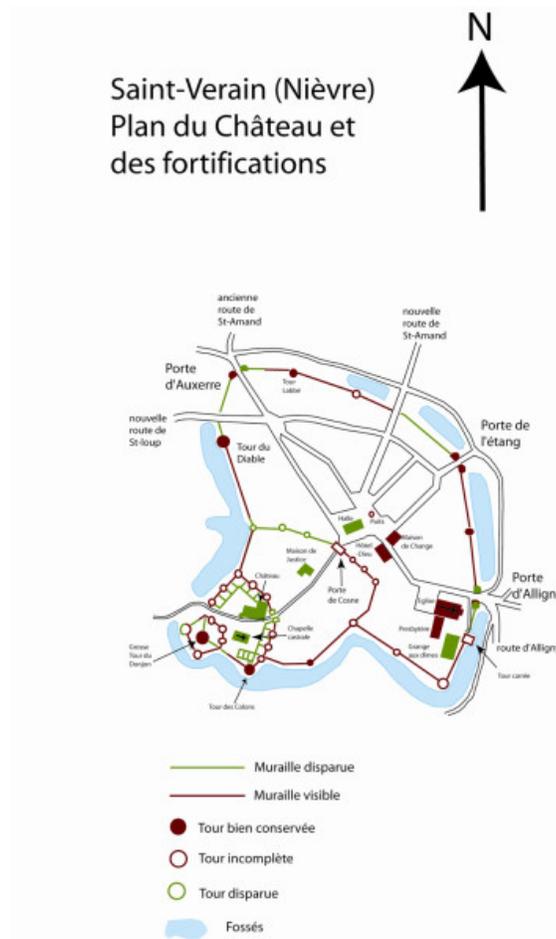
Dans ce contexte, le soutien de la puissante abbaye Saint-Germain est un élément qui vient encore étayer cette position. La présence d'un membre de la famille au sein du couvent auxerrois en la personne de Savari, conforte d'ailleurs l'hypothèse de cette alliance. Fils du sire de Saint-Vérain Gibaud, il est attesté en 1188 comme moine. Cette vocation confirme les relations étroites qui devaient unir les sires de Saint-Vérain et les moines. Elle renforce l'hypothèse posée. La fondation régulière de Saint-Vérain soumise à l'autorité de l'abbaye se fit très probablement dans la première moitié du XII^e siècle en collaboration avec l'émergence de cette famille seigneuriale. On ignore en revanche si Savari est rattaché à l'abbaye-mère ou à Saint-Verain. Il est possible d'envisager que, fort de ses origines, il ait cherché à vivre au prieuré de Saint-Vérain. Mais si tel est le cas, il faut envisager qu'il n'y occupait pas un office important comme celui de prieur qui n'aurait alors pas manqué de figurer dans sa désignation. Il est aussi possible qu'il ait résidé à Saint Germain même, plus prestigieuse.



Chapiteaux du portail

Sans doute en parallèle ou peu de temps après la fondation du monastère, le sire de Saint-Vérain fait édifier un puissant donjon à quelques deux cent mètres au sud-ouest du sanctuaire. Puissance laïque et militaire et puissance religieuse émergent ainsi très nettement dans le paysage local.

L'hypothèse d'une implantation des frères auxerrois dans la première moitié du XII^e siècle semble confortée par les études architecturales et archéologiques menées sur le site prieural et les fortifications de Saint-Vérain.



Les confirmations archéologiques

L'église du prieuré de Saint-Vérain a fait l'objet d'une campagne de fouilles de sauvetage en 1993 et 1994. A l'occasion d'une restauration du clocher par les Monuments historiques, un problème de stabilité dans les fondations des piliers reposant sur un substrat argileux est apparu, nécessitant une consolidation. La probabilité d'une occupation primitive et funéraire entraîna la mise en œuvre d'un examen archéologique préalable aux travaux en sous-sol. La fouille, limitée à la première travée de la nef avant le chœur, a mis essentiellement au jour des sépultures modernes (la plus ancienne est du XVI^e siècle). Aucune structure antérieure n'a été dégagée. A partir des fouilles de la nef, rien ne permet donc de supposer l'existence d'un édifice antérieur à celui encore en élévation aujourd'hui. Seul un sondage à l'extérieur du mur collatéral nord a permis d'observer des maçonneries. Mais elles n'ont pas été datées avec précision.

L'analyse architecturale de l'édifice permet, en revanche, de préciser les étapes de construction de l'ensemble régulier. Le chœur flanqué de deux chapelles, ainsi qu'une

partie de la nef, ont été édifiés dans la seconde moitié du XII^e. Le reste de la nef et un vitrail du chœur sont sans doute du premier tiers du XIII^e. Le clocher recouvre ces différentes phases avec des restaurations successives jusqu'à l'époque contemporaine. Les bâtiments conventuels sont beaucoup plus difficiles à circonscrire car il n'en subsiste que des vestiges épars. Localisé au sud de l'église autour d'un cloître central, seul le bâtiment occidental comporte aujourd'hui encore un cellier en partie remblayé mais dont les chapiteaux ornés de décors végétaux de palmettes et de feuilles sont datés du début du XIII^e.

Cette chronologie correspond à la construction de la deuxième puis de la troisième enceinte de la ville qui vient à englober l'espace monastique en limites de ses murs sous la protection d'une grosse tour de rempart carrée. Au tournant des années 1200, alors que la puissance des sires de Saint-Vérain est bien établie, le bourg qu'ils contrôlent est puissamment fortifié et s'organise autour de deux pôles : le donjon seigneurial et le prieuré englobant l'extension de l'habitat dans la dernière enceinte.

L'hypothèse d'une fondation régulière de Saint-Vérain au cours du XII^e siècle est donc confirmée par quelques éléments archéologiques actuellement connus. Dans l'état actuel de la documentation, la tutelle auxerroise sur la communauté régulière de Saint-Vérain est attestée au XII^e et correspond à l'affirmation du pouvoir des sires du lieu. Rien ne permet en revanche de rattacher cette union au processus réformateur qui occupe Saint Germain à cette époque.

Ce schéma peut cependant être tempéré par ce que l'on sait de l'usage des termes *ecclesia* et *monasterium*. Utilisés pour désigner les dépendances monastiques, ils ne sont pas fixés avant le XIII^e, moment où se généralise l'usage de *prioratus*. On sait par exemple que la dépendance conventuelle de Decize bien attestée au milieu du XI^e, est toujours qualifiée d'*ecclesia* dans la bulle de Pascal II de 1107.

Extrait de « *Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances* » par Noëlle Deflou-Leca (Université de Saint-Etienne) (p. 308 et suiv.)
